

FGM CFDT

- EMPLOI : des mesures à prendre d'urgence 1 et 3
- GATTY (Loire) : le patron condamné pour violences ! 2
- SNIAS : 1 550 licenciements annoncés ... 2
- SIDÉRURGIE LORRAINE : réponses de la C.F.D.T. 4

EMPLOI : DES SOLUTIONS QUI S'IMPOSENT D'URGENCE...

« Crise mondiale, problèmes énergétiques, inflation galopante, concurrence internationale acharnée, compétitivité insuffisante de l'industrie française, investissements négligeables ces dernières années... » : autant d'arguments économiques invoqués par le patronat et le pouvoir pour justifier une situation de l'emploi qui se dégrade de jour en jour.

Et le patronat manie avec dextérité l'arme du chantage à l'emploi pour tenter de diviser les travailleurs et pour éviter de satisfaire les revendications avancées par les organisations syndicales.

Il serait vain de nier en bloc toute l'argumentation économique des patrons, bien que celle-ci contienne de nombreuses contre-vérités que nous dénonçons à l'occasion. En fait, c'est l'ensemble de la politique économique et sociale du patronat et du gouvernement qui est en cause et que nous devons combattre d'une façon offensive (et non seulement en réfutant point par point un rai-

sonnement fallacieux dont les bases mêmes sont faussées). En effet, les responsables d'une telle situation sont bien les tenants du système capitaliste (système en crise conjoncturelle mais surtout en crise structurelle) c'est-à-dire ceux qui voudraient imposer aux travailleurs toutes les conséquences négatives de leur gestion désastreuse.

PATRONAT ET POUVOIR : DEUX COMPLICES

Ce ne sont pas les travailleurs, ni leurs organisations syndicales qui sont responsables de l'inflation, qui ont conduit au gâchis actuel, qui ont organisé le sacrage d'industries entières, qui ont permis que des secteurs industriels soient bradés aux intérêts capitalistes étrangers et que les fonds publics soient alloués sans contrôle à de puissants groupes financiers pour restructurer

(c'est-à-dire démanteler)... Aujourd'hui, ces mêmes travailleurs ne seront pas des victimes dociles mais exigeront les mesures nécessaires pour garantir leur emploi et leurs ressources. Ces mesures existent, elles s'imposent d'urgence : c'est le sens des propositions de la F.G.M.-C.F.D.T. en ce qui concerne la Métallurgie durablement touchée par ces problèmes d'emploi (200 000 emplois supprimés en 1975 et 1976, et de nouvelles mesures graves déjà annoncées dans la Sidérurgie, l'Aéronautique, la Construction Navale, la Machine-Outil, le Matériel Ferroviaire...).

Alors que les statistiques officielles font apparaître plus d'un million de chômeurs (et il faudrait multiplier ce chiffre par 1,5 pour mieux cerner la réalité), alors que des dizaines de milliers de licenciements sont d'ores et déjà annoncés pour 1977 et que le chômage partiel s'accroît, le gouvernement a une attitude très étrange (mais qui n'a rien pour nous étonner !)

(suite page 3)





AÉRONAUTIQUE : Le démantèlement de la SNIAS continue

Lors de la réunion de la Commission EMPLOI du C.C.E. de la SNIAS, tenue le 12 janvier 1977, la Direction Générale a annoncé les grandes lignes du plan de déflation des effectifs, dans la Société, pour 1977 :

— 1 550 suppressions d'emplois, 1 200 dans la Division Avions, 300 dans la Division Hélicoptères, 50 dans la Division Balistiques...

En 1976 et 1977, plus de 2 600 emplois auront ainsi été supprimés.

A la SNIAS comme dans les autres secteurs de l'Industrie Aéronautique et Spatiale, Pouvoir et Patronat confirment leur volonté de faire payer aux travailleurs les conséquences prévisibles, inhérentes à l'incohérence des politiques industrielles mises en œuvre depuis plusieurs années.

Dans l'immédiat, la F.G.M.-C.F.D.T. appelle les travailleurs à développer avec leurs Organisations Syndicales, la riposte vigoureuse qui s'impose face à cette nouvelle agression sur leur emploi, avec pour objectifs :

— Imposer une réduction immédiate et massive de la durée du travail ainsi que l'amélioration et la transformation des conditions de travail.

La Fédération Générale de la Métallurgie C.F.D.T., avec l'Inter C.F.D.T. SNIAS, affirment que ces mesures permettraient, dans un premier temps, de faire échec au plan de déflation de la Direction Générale et du Gouvernement.

DÉFINIR UNE AUTRE POLITIQUE

Cependant, la F.G.M.-C.F.D.T. tient à rappeler que la situation désastreuse de la SNIAS ne trouvera sa solution que dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une autre politique industrielle de l'aéronautique et du spatial, que la définition d'une autre alternative suppose que s'instaure un véritable débat public.

C'est dans ce sens qu'elle s'est adressée à plusieurs reprises, seule et en commun avec la F.T.M.-C.G.T., aux différents Premiers Ministres qui se sont succédés, ainsi qu'au Président de l'Assemblée Nationale, sans résultat jusqu'à ce jour, démontrant ainsi le mépris dans lequel le Pouvoir tient les organisations représentatives des travailleurs.

Pour la C.F.D.T., cette alternative réside, pour l'essentiel, dans la volonté d'aboutir à la définition d'objectifs et de programmes conformes aux besoins de l'ensemble des populations, par la voie d'une réelle démocratisation des transports aériens.

Sur ces orientations, et dans le cadre de l'action unitaire engagée par la F.G.M. et la F.T.M., elle appelle ses organisations à poursuivre et développer l'action avec les travailleurs...

Lors de la réunion du Comité d'entreprise, de nombreux travailleurs des établissements de Châteauroux et Suresnes étaient venus manifester, à l'appel de la C.F.D.T. et de la C.G.T., devant le siège social de la SNIAS à Paris.

A Suresnes plusieurs actions ont eu lieu ces dernières semaines pour s'opposer aux licenciements des travailleurs du Bureau d'Etudes. A Nantes, une grève a permis la réintégration dans l'établissement des jeunes au retour du service militaire. A Châteauroux, après la fermeture de l'usine, les licenciés continuent d'exiger, avec la C.F.D.T. et la C.G.T., leur reclassement...

Garage GATTY (St-Etienne)

Un chef de service avait frappé le délégué syndical C.F.D.T.

Le Garage GATTY (concessionnaire CITROËN) est l'un des plus importants de la LOIRE. Et sa direction — B. GATTY, président départemental de la Chambre Patronale de l'automobile — se signale assez souvent par ses actes de répression à l'encontre de la section C.F.D.T. et notamment du délégué syndical (R. FONLUT, président du syndicat départemental C.F.D.T. de l'automobile et administrateur à la Caisse Nationale de Retraites Complémentaires).

En 1968, la section syndicale C.F.D.T. est créée et conduit sa première grève. En août 1971, second conflit (38 jours de grève avec occupation). De ce jour, R. FONLUT devient la « bête noire » de la direction qui lui propose d'abord une forte somme d'argent pour qu'il s'en aille, qui engage ensuite une procédure de licenciement contre lui. L'inspecteur du travail refuse le licenciement.

Et en effet, les brimades et vexations pleuvent, des militants C.F.D.T. sont écartés. On trie les nouveaux embauchés sur le volet, on leur interdit de communiquer avec R. FONLUT. Les droits syndicaux sont bafoués et les procès-verbaux de l'inspecteur du travail s'accumulent. Pourtant la section C.F.D.T. continue à vivre et à agir, et parvient même à éliminer la C.F.T. de l'entreprise.

Un licenciement... une gifflle... 4 mois de prison !

Début 1975, une employée est embauchée à titre temporaire, mais « bien cotée » elle est embauchée définitivement, à une condition toutefois : ne pas parler avec R. FONLUT. Mais cette employée décide d'adhérer à la C.F.D.T. Aussitôt son « incompétence professionnelle » est soulignée par la direction pour justifier son renvoi !

En octobre 1975, R. FONLUT est appelé au téléphone par sa femme pour affaires personnelles. Un chef de service fait irruption dans le bureau, arrache le téléphone des mains du délégué C.F.D.T. et lui assène deux gifles... devant témoins. Malgré ça, le PDG couvre les actes de son contremaître et commence même par nier les faits... puis déclare que c'est l'ouvrier qui a été frappé et non le délégué syndical : où est la différence ?

Le tribunal correctionnel de St-Etienne vient de juger ces deux affaires :

- B. GATTY, PDG, est condamné à 1 500 F d'amende pour atteinte aux libertés syndicales. Le prévenu devra en outre verser 1 000 F de dommages et intérêts à l'U.D.-C.F.D.T. et à l'U.R.S.M.-C.F.D.T., parties civiles.

- Le chef de service est condamné à 4 mois de prison avec sursis et 3 000 F d'amende pour entrave à l'exercice du droit syndical. Les parties civiles (R. FONLUT, l'U.D.-C.F.D.T. et l'U.R.S.M.-C.F.D.T.) obtiennent chacune 2 000 F de dommages et intérêts.

BREF

• **Renault - Machine-Outil (Paris)**: A l'invitation des syndicats C.F.D.T. et C.G.T., une conférence de presse s'est tenue dans les ateliers occupés de R.M.O. pour dénoncer la déflation progressive des effectifs de ce secteur de la Régie (1 870 personnes en 1970, 1 200 actuellement... et nouvelles menaces de 700 suppressions d'emplois).

• **SECOSEM (Grenoble)**: Dans cette filiale (fabrication de semi-conducteurs en électronique) de Thomson-CSF, 80 % des 2 000 travailleurs ont débrayé le 12 janvier à l'appel de la C.F.D.T. et C.G.T. afin d'organiser une première riposte aux projets de licenciements.

• **PARIS S.A. (Nantes)**: La plus grosse entreprise de charpentes métalliques de l'Ouest est en plein démantèlement : menaces de 100 licenciements (déjà 100 licenciements en 1974 dont de nombreux délégués C.F.D.T.). L'entreprise comptait 810 salariés en 1976, elle n'en compterait guère plus de la moitié fin 1977 si le projet se réalisait (car il faut ajouter tous les départs « volontaires » et le blocage de l'embauche). La section C.F.D.T. de l'entreprise a engagé l'action contre ces licenciements.

• **Alfa - Merlin - Gerin (Colombes)**: L'inspection du Travail a refusé les 63 licenciements prévus (sur un effectif de 277 salariés) et cela après les nombreuses démarches et actions des sections C.F.D.T. et C.G.T.

• **Ondaine (Loire) « Vallée morte »**: Les Organisations Syndicales C.F.D.T., C.G.T., F.O., C.G.C. et C.F.T.C., avec l'appui des partis politiques et des municipalités de gauche du secteur (Firminy, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Unieux...) et de près de 50 associations locales, ont organisé une journée « Vallée Morte ». De nombreux débrayages ont marqué cette journée alors que la plupart des commerçants baissaient leur rideau, cela afin de dénoncer la situation de l'emploi qui se dégrade dans la Vallée de l'Ondaine, notamment à Creusot-Loire (plusieurs milliers d'emplois supprimés en quelques années et 650 qui doivent encore disparaître).

• **Garages**: De nombreuses implantations de sections C.F.D.T. sont enregistrées dans les garages : HERTZ (location de voitures) à Nice et Marseille où la C.F.D.T. a obtenu tous les sièges en D.P. et C.E. Il en est de même au garage PEUGEOT de Dijon et au garage BERLIET de Castres. Au garage PEUGEOT de Marseille, l'ensemble des vendeurs viennent d'adhérer à la C.F.D.T.

Au Garage PEUGEOT de Rennes, la section C.F.D.T. après s'être implantée parmi les vendeurs et conduit une grève de 15 jours victorieuse (avantages acquis remis en cause par la direction) enregistre l'adhésion de l'ensemble des vendeurs (une section « autonomes CNVA » existait auparavant) et s'implante dans les autres catégories de personnels.

(suite de la page 1)

• Il finance les « plans de redressement » de certains secteurs industriels à condition que ces plans se traduisent par une déflation d'effectifs.

• Il donne lui-même l'exemple de ces suppressions d'emplois dans le secteur nationalisé.

• Il continue à se faire le complice (sinon à organiser lui-même) le sabordage de secteurs industriels (Machine-Outil, Horlogerie, Navale...).

• Il refuse tout débat public sur ces problèmes, toute réunion tripartite avec les syndicats et le patronat pour envisager d'apporter les solutions nécessaires.

• Il porte atteinte, en faisant appliquer ses consignes d'austérité, à la consommation populaire, ce qui implique, entre autres, une baisse de la production industrielle.

Bien entendu, le patronat applaudira, il refuse, comme cela a été le cas lors de la récente réunion de la Commission Paritaire de l'Emploi, de discuter des propositions des organisations syndicales C.F.D.T. et C.G.T. et nous accusent de « politiser » nos revendications ! Seule l'action syndicale, les luttes engagées dans les entreprises permettront de faire aboutir nos revendications dont la satisfaction serait facteur de progrès social et économique en apportant tout particulièrement des réponses aux problèmes d'emploi.

DES OBJECTIFS DE LUTTE POUR L'EMPLOI

Les mesures préconisées par la F.G.M.-C.F.D.T., dont la plupart sont reprises en commun avec la F.T.M.-C.G.T. dans le cadre de l'accord unitaire, s'attaquent à la fois aux causes et aux conséquences de la situation. Ces revendications sont pour l'essentiel les suivantes :

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, IL FAUT :

• mettre un terme à l'abandon aux capitaux étrangers de secteurs vitaux pour l'économie de notre pays : électronique, informatique, nucléaire...

• réaliser en France des investissements qui soient créateurs d'emplois et qui permettent de ré-

pondre aux besoins individuels et collectifs,

• instituer un contrôle de l'utilisation des fonds publics pour qu'ils répondent aux besoins généraux des travailleurs du pays,

• nationaliser la sidérurgie (voir B.M. Hebdos n° 41 et 42).

SUR LE PLAN SOCIAL, DES MESURES EFFICACES POUR STIMULER L'ÉCONOMIE, POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL SONT NÉCESSAIRES.

• progression du pouvoir d'achat nécessaire pour relancer la consommation populaire,

• développement prioritaire des équipements collectifs sociaux,

• réduction massive de la durée du travail, sans pertes de salaire, avec objectif minimum immédiat du retour aux 40 heures hebdomadaires,

• droit de prendre sa retraite à 60 ans au taux plein,

• garantie du salaire en cas de chômage partiel sans limitation de durée,

• pas de licenciement sans reclassement équivalent,

• renégociation de l'accord sur l'emploi du 25 avril 1973.

ET EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

• réduction des cadences,

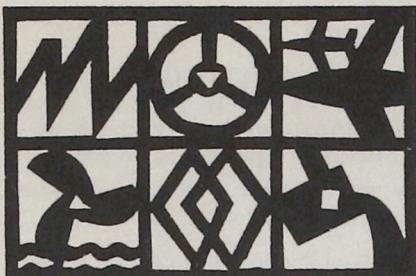
• des temps de repos supplémentaires,

• instauration d'une cinquième équipe pour le travail posté, en continu,

• droit, pour les C.E., C.H.S., et D.P. de faire suspendre le travail sur les postes et les machines jugés dangereux,

• 1 % des heures travaillées pour discuter des conditions de travail.

Les Fédérations C.F.D.T. et C.G.T. sont décidées à tout mettre en œuvre pour que ces revendications répondant aux problèmes de l'emploi soient prises en considération par l'U.I.M.M. et que des résultats concrets soient obtenus. Par la lutte, ces objectifs doivent aboutir : il faut les prendre en charge dans chaque section, les populariser auprès des travailleurs.



SIDÉRURGIE LORRAINE :

La C.F.D.T. répond aux manœuvres patronales

La Sidérurgie Lorraine compte environ 90 000 salariés (155 000 sidérurgistes en France) dont la moitié ont chômé pour les fêtes de fin d'année. Les patrons de la Branche, avec la bénédiction des pouvoirs publics, ont décidé de supprimer au moins 14 000 emplois (dont 9 000 à Sacilor-Sollac) d'ici 1979 dont plus de 6 000 en 1977 (près de 4 000 à Sacilor-Sollac, les autres à la Chiers Longwy, Usinor Thionville et Longwy, Neuves-Maisons). Et dernièrement, ce sont les Aciéries de Pompey qui ont annoncé 600 suppressions d'emplois. Suite à cette nouvelle mesure et à la communication du plan de déflation à Sacilor-Sollac, le Syndicat C.F.D.T. de la Sidérurgie Lorraine a publié un communiqué qui répond à l'argumentation patronale :

« La C.F.D.T. dénonce vigoureusement et s'oppose aux mesures annoncées coup par coup par les patrons dans les entreprises sidérurgiques.

Annonces qui sont autant de mises devant le fait accompli tant vis-à-vis des travailleurs, des syndicats, voire peut-être des pouvoirs publics.

Il s'agit à Pompey, le 12 janvier, de l'annonce de la suppression de 600 emplois. La justification de la direction laisse apparaître que la compétitivité étant à la mode, ceci doit être bon aussi pour les Aciéries de Pompey. Comme des crédits vont être disponibles, il fallait bien que la direction, comme les autres, présente un plan de réduction des effectifs pour pouvoir obtenir une part des crédits d'Etat.

Par ailleurs, l'annonce faite à Sacilor-Sollac, le 14 janvier, par la direction du plan de liquidation de 9 200 emplois par le jeu d'un éventuel avancement de l'âge de la retraite, le licenciement des handica-

pés, ne répond pas aux revendications et aux solutions avancées par la C.F.D.T.

En effet, il s'agit d'une mesure partielle, tous ne seront pas concernés, et provisoire, valable pour trois ans.

De plus, l'entreprise refuse la réduction du temps de travail, les heures supplémentaires restent obligatoires, c'est 43 h par semaine.

La mécanique que tentent de mettre en place les patrons vise à isoler chaque entreprise. A prendre des mesures partielles et différentes. L'objectif étant d'échapper à une négociation globale et tripartite : syndicats, gouvernement, patrons, comme le demandent les 5 syndicats.

La C.F.D.T. rappelle que le problème posé dans la sidérurgie française est un problème national ; qu'il doit être traité comme tel. L'avancement de l'âge de la retraite n'est qu'un des éléments du dispositif revendiqué par la C.F.D.T.

En effet, on ne peut concevoir l'avancement de l'âge de la retraite comme seule mesure, car cela reviendrait à être d'accord avec la suppression d'emplois.

C'est pourquoi, la C.F.D.T. ne peut accepter de négociation entreprise par entreprise et sur les seules conséquences des décisions patronales...

Dans ce sens, avec les autres syndicats, la C.F.D.T. a exigé avec force au cours d'une réunion, le 13 janvier, avec le Préfet de région lorraine, que ce dernier intervienne pour obtenir une négociation au niveau national. La C.F.D.T. a affirmé que 50 % des fonds publics n'ont pas été utilisés pour les investissements comme prévu, mais ont été engloutis dans les trésoreries des groupes sidérurgiques.

Il n'est pas admissible que seuls les patrons, qui sont responsables de la situation de cette industrie, puissent être entendus par le gouvernement sans que les représentants des travailleurs comme ceux des populations ne puissent faire valoir leur point de vue. Le 7^e Plan établi sur indications patronales. Ce plan qui vient d'être adopté par le parlement en automne prévoit pour 5 ans, pour l'ensemble de la sidérurgie française, la suppression de 7 000 à 8 000 emplois. Rien que le groupe Sacilor-Sollac vient d'en annoncer 9 000 en deux ans !...

Jusqu'à ce jour, le gouvernement fait la sourde oreille ; s'il continue dans cette intransigeance, bien qu'il s'en défende, il prend la responsabilité de perpétuer la situation présente, de ne rien régler quant au fond du problème et dans trois ans les patrons de la sidérurgie représenteront un autre plan. »

• BULLETIN DU MILITANT F.G.M. C.F.D.T.

• Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS.
Tél. 878.14.50.

• Le directeur de la publication :
Albert MERCIER.

• Composition et impression :
Est-Imprimerie, 30, rue Mazelle - 57000 METZ.

• Abonnement : 78 F par an.
Cet abonnement comprend le B.M. hebdomadaire et mensuel.
L'abonnement à l'Hebdo seul n'est pas possible.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

• Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

• C.P.P.A.P. N° 636 D 73.